



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2026

Ordre du jour :

1. Information par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur le Conseil Affaires étrangères (15.12.25) et sur le Conseil Affaires générales (16.12.2025)
2. Information par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur l'état des dossiers de politique étrangère et européenne au début de l'année 2026
3. Approbation projet(s) de PV
 - de la réunion du 19 mai 2025
 - de la réunion du 27 octobre 2025
4. 8612 Projet de loi portant approbation de l'Accord de siège entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Cour de Justice Benelux, fait à Luxembourg, le 2 juillet 2025
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Examen de l'avis de la Chambre de Commerce
 - Nomination d'un rapporteur
5. 8552 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part, fait à Samoa, le 15 novembre 2023
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Examen de l'avis de la Chambre de Commerce
 - Nomination d'un rapporteur
6. Divers

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Gérard Thomas, Administration parlementaire
Mme Elisabeth Funk, Administration parlementaire

M. Charles Goerens, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, Mme Tilly Metz, membres luxembourgeois du Parlement européen

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Mme Véronique Dockendorf, Directrice des Affaires politiques ; ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Nathalie Grignard, Coordinatrice des affaires liées au Siège des institutions européennes, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Anika Brück, Direction des Affaires politiques, Afrique subsaharienne ; ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Excusés : M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Information par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur le Conseil Affaires étrangères (15.12.25) et sur le Conseil Affaires générales (16.12.2025)

Monsieur le Vice-Premier ministre, Xavier Bettel (DP), ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, présente un bref aperçu des discussions lors du Conseil des affaires générales (ci-après « CAG »).

Il précise qu'il s'agissait de discussions préparatoires et sans force contraignante d'une prochaine réunion du Conseil européen. Il indique que les décisions seront prises entre chefs d'États ou de gouvernement lors du Conseil. Vu la nature des discussions il estime qu'une présentation détaillée des derniers n'est pas pertinente.

Le Ministre explique que le CAG a abordé deux grandes thématiques dont celle sur le cadre financier pluriannuel (ci-après : « CFP ») et l'élargissement de l'Union européenne (ci-après l'« UE »). Concernant ce dernier point, les membres du CAG se sont échangé avec des représentants du Monténégro.

À la suite de cette discussion, plusieurs chapitres de négociation d'adhésion ont pu être ouverts. Il s'agit ici de plus de chapitres qu'il ne l'était estimé il y a encore quelques jours.

S'agissant du cadre financier pluriannuel (ci-après : « CFP »), Monsieur Bettel explique que les discussions ne sont pas encore assez avancées pour pouvoir discuter sur des montants concrets. Il note que d'expérience la décision sur la répartition finale du budget ainsi que les mesures pour le financer n'interviennent qu'à la suite de discussions prolongées entre chefs d'État ou de gouvernement. Il rappelle l'état des négociations qui inclut les discussions sur la suppression des rabais budgétaires, une option qui est opposée par les États membres qui en bénéficient actuellement. D'autres idées discutées incluent des propositions relatives à la fiscalité du tabac et les impôts sur les entreprises.

Monsieur Bettel poursuit son intervention avec un rapport sur les discussions au sein du Conseil des affaires étrangères (ci-après : « CAE »). Il note que ces discussions portaient principalement sur la situation au Moyen-Orient, notamment à Gaza, en Syrie et au Liban ainsi que sur la situation en Ukraine.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Au sujet de Gaza, le ministre signale que le Luxembourg contribuera aux côtés de l'Irlande, de la Slovaquie, de l'Espagne, de la Norvège, de Malte et de l'Islande à un texte condamnant le fait que l'UNRWA et aucune autre ONG ne puisse actuellement opérer à Gaza. Il insiste sur le fait que le texte fait référence à des ONG reconnues internationalement et dont le travail est essentiel dans le contexte de la situation précaire sur place. Dans ce cadre, il mentionne qu'une ONG basée en Italie aurait été identifiée comme finançant le Hamas. Le Ministre a confirmé qu'il s'agit d'une ONG italienne sans connexions avec d'autres ONG opérant dans cette région.

Le Ministre évoque deux missions civiles de l'UE qu'il estime pouvant jouer un rôle lors des prochaines étapes. Il s'agit de la mission d'assistance EUBAM Rafah et EU Pol Cops. La mission EUBAM Rafah assure une présence neutre et indépendante au point de passage de Rafah, à la frontière entre Gaza et l'Égypte. La mission EU Pol Cops soutient les actions de la police palestinienne et pourra également jouer un rôle au Gaza.

Monsieur Bettel poursuit son intervention avec une description de la situation en Syrie. Il note qu'il reste prudent envers la nouvelle administration en place vu son passé chargé. Il reconnaît toutefois l'absence d'une alternative. Il plaide envers une approche plus prudente avec un rapprochement basée sur les résultats notant que les conflits entre les différentes communautés persistent, le gouvernement en place manque d'inclusivité et n'inclut qu'une seule femme. L'État de droit en Syrie reste faible ce qui rend la Syrie peu intéressante pour des investisseurs potentiels.

Le Ministre note que l'UE a levé une partie des sanctions et entend soutenir la reconstruction du pays. Il note que la situation actuelle conditionne néanmoins les efforts de reconstruction de l'UE. Il souligne la complexité de ces efforts, notamment en raison du faible attrait pour les investisseurs privés.

Le Ministre continue avec une présentation de la situation au Liban. Il indique que le gouvernement entend organiser prochainement des élections parlementaires. L'UE continuera à soutenir le gouvernement et les forces armées du Liban, notamment dans leur lutte contre le Hezbollah. Il précise que la situation demeure fragile dans cette région mais que les développements récents indiquent une voie positive. Il conclut qu'il reste à évaluer si les élections à venir vont confirmer et continuer cette évolution.

Monsieur Bettel poursuit son intervention et élabore par rapport aux échanges qu'il a eus avec ses homologues concernant la Chine et son rôle dans le commerce international. Il explique qu'au niveau européen, le besoin d'une vigilance continue envers la Chine est prôné. Cependant, il constate que du côté des États membres, les visites officielles des chefs d'État et des parlements se multiplient. Il souligne qu'il demeure essentiel de maintenir le dialogue avec la Chine en particulier au niveau des instances européennes, ceci afin d'éviter qu'elle ne se rapproche davantage de la Russie.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Le Ministre passe alors sur la situation en Ukraine et souligne l'importance de maintenir la pression sur Moscou, tout en assurant un soutien politique, militaire et financier continu à l'Ukraine. Il indique par ailleurs qu'un nouveau projet de soutien, le 20^e de ce genre, est en train d'être finalisé. Le CAE a également décidé d'imposer des sanctions envers cinq individus et quatre entités supplémentaires qui soutiennent les opérations de la « flotte fantôme » russe. À ces sanctions s'ajoutent des sanctions contre 12 individus et deux entités impliqués dans des actions de guerre hybride, notamment envers des États membres de l'UE.

Le Ministre poursuit son intervention en précisant que le CAE a aussi examiné la question des garanties de sécurité pour l'Ukraine. Il note que les incertitudes par rapport à l'engagement futur des États-Unis dans ce conflit rendent une paix pérenne plus incertaine. Il explique qu'une telle paix ne peut pas être assurée sans ces garanties de sécurité. À défaut de telles garanties, la Russie pourrait utiliser l'entretemps pour consolider ses forces ou de se réarmer afin de relancer les hostilités à une date ultérieure.

Enfin, il confirme que l'UE continue de soutenir la formation des forces armées ukrainiennes ainsi que le développement de leur industrie de défense.

Monsieur Bettel conclut son intervention sur ce point en touchant sur les discussions au sein du CAE concernant la situation dans les Grands Lacs, indiquant que la situation sécuritaire demeure préoccupante.

Bien que le président des États-Unis ait annoncé avoir lancé des négociations de paix, cette annonce ne s'est pas encore traduite en un impact tangible et que le groupe rebelle M23 reste actif en République Démocratique du Congo. Le Ministre explique que le M23 a réussi à prendre le contrôle de la ville d'Uvira, causant le déplacement de plus de deux-cent-mille personnes ainsi que des morts de civils.

Monsieur le député Gusty Graas (DP), Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, remercie Monsieur le Vice-Premier ministre, Xavier Bettel (DP), ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de son intervention sur ce point. Dans un souci de rationalisation des discussions et, compte tenu des connexions entre les thématiques abordées sous les points 1 et 2 de l'ordre du jour, Monsieur Graas propose de passer directement au deuxième point de l'ordre du jour. Ainsi, les députés présents pourront poser leurs questions à la fin de cette deuxième intervention afin de prendre en compte l'ensemble des informations.

2. Information par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur l'état des dossiers de politique étrangère et européenne au début de l'année 2026

Monsieur le Vice-Premier ministre Xavier Bettel met en lumière trois dossiers prioritaires, à savoir le Proche-Orient, l'Ukraine et les États-Unis.

Concernant l'Ukraine, il rappelle que l'objectif demeure l'établissement d'une paix durable, ce qui soulève la question des concessions que Kiev sera prêt à faire afin d'aboutir à une fin de ce conflit. Le Ministre note que la Russie continue à exercer de la pression sur l'Ukraine dans ce sens. Il ajoute que le président Zelensky est confronté à une pression interne montante et évoque des sondages récents qui montrent que le président pourrait perdre les prochaines élections. Il explique que ceci serait un résultat souhaité par la Russie, qui escompte avoir une personne plus proche de leurs intérêts sur ce poste à la suite de ces élections.

Monsieur Bettel rappelle également que, même après la conclusion d'un éventuel accord de paix entre la Russie et l'Ukraine, des enjeux majeurs subsistent notamment concernant la question des réparations et de l'impunité ainsi que des garanties de sécurité. Il réaffirme enfin l'impératif de maintenir la pression sur Moscou et de poursuivre le soutien à l'Ukraine.

Le Ministre poursuit en notant que certains États membres continuent à souffrir d'attaques hybrides, y compris des ingérences dans des processus électoraux, notamment en Roumanie et Moldova.

Le Ministre passe alors sur la situation au Proche-Orient en particulier sur la situation au Gaza. Il souligne le rôle essentiel que joue l'UNRWA dans la bande de Gaza et rappelle que l'UNRWA et les autres ONG qui y travaillent assurent entre autres l'éducation et les services de santé. Le rapport Colonna a aidé à améliorer la gestion de l'organisation et il ne s'agit pas de continuer à mettre son existence en péril. Dans ce contexte, le Ministre exprime ses préoccupations quant aux lois adoptées par la Knesset en faveur des colonies et qui rendent impossible l'opération de l'UNRWA et d'autres ONG dans la bande de Gaza. Il note que de telles actions risquent d'exacerber les tensions, de compromettre la perspective d'une solution à deux États et de mettre les voies pour de futurs conflits en attisant continuellement la haine.

Le Ministre conclut son rapport sur la situation au Moyen-Orient en évoquant la situation au Soudan et au Yémen. Il souligne que les dynamiques conflictuelles continuent à s'amplifier. Il relève également l'impact des actions du président des États-Unis, qui apportent indéniablement des

mouvements tant bien que mauvais dans les conflits, tant au Moyen-Orient qu'autre part, comme dans la région des Grands Lacs.

Monsieur Bettel rappelle qu'un cessez-le-feu est en place au Moyen-Orient, mais le fait que les ONG et l'UNWRA ne peuvent pas opérer convenablement dans cette région crée un réel risque de famine dans la région. Quant aux Grands Lacs, l'accord de paix n'a pas contribué à une amélioration de la situation sur le terrain qui reste très préoccupante.

Le Ministre fait part de ces préoccupations quant à l'intervention des États-Unis au Venezuela, et sur les répercussions qui vont suivre cette intervention, notamment au sein du pays et dans les pays limitrophes. Il rappelle que le respect du droit international constitue un principe fondamental, en particulier pour un petit État comme le Luxembourg.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Le Ministre salue l'accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) rejoint l'analyse du Ministre des Affaires étrangères que le nombre de conflits à travers le monde cause de profondes préoccupations. Il qualifie le fait que certains pouvoirs estiment pouvoir bafouer de plus en plus souvent le droit international public d'extrêmement préoccupant.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) s'interroge si le gouvernement luxembourgeois considère que l'intervention des forces américaines au Venezuela constitue une violation du droit international et, dans le cas échéant s'il fallait le dénoncer publiquement.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) regrette la réponse faible du gouvernement luxembourgeois par rapport aux actions américaines au Venezuela. Elle note que d'autres gouvernements européens, notamment le gouvernement espagnol ont réagi de manière beaucoup plus ferme.

Elle s'interroge quant à la raison pour cette faible réaction du Luxembourg, en particulier dû au fait que cette action pourrait servir de précédent, notamment avec le Groenland. Elle souhaite avoir une prise de position du Ministre par rapport à cette action.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) note que la réaction européenne concernant les actions au Venezuela ne pouvait être que décevante, compte tenu du rapport de forces entre les États-Unis et l'UE. Il rappelle que l'Europe dépend encore des États-Unis pour leur défense collective, et est mise sous pression par rapport à la réglementation des médias.

Il poursuit que le positionnement de l'UE en faveur du droit international et la manière dont il peut être renforcé est plus important que les réactions immédiates par rapport aux actions au Venezuela. Dans ce contexte il déplore que les États membres de l'UE ainsi que le Canada, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande figurent parmi les derniers pays attachés au respect du droit international. Il insiste sur la nécessité de rééquilibrer le rapport de forces avec les États-Unis qu'il qualifie de fortement asymétrique et appelle à réduire les liens de dépendance envers eux. Monsieur Goerens note que ce processus doit être mis en œuvre de manière conséquente et continue et a tendance à durer jusqu'à 20 ans vu le rapport des forces.

Monsieur Goerens salue les efforts déjà engagés dans le domaine de la défense, mais s'interroge si ces efforts sont suffisants, assez cohérents et bénéficient d'une lecture commune au niveau européen. Il constate qu'à ce stade, ce n'est pas encore le cas. Il s'interroge donc de la manière dont il sera possible d'avoir au moins une coalition de volontaires prêts à poursuivre ces efforts en matière de défense et en matière institutionnelle. Il considère qu'une modification des traités européens dans cette direction n'est pas une option pratique.

Monsieur le Vice-Premier ministre Xavier Bettel précise que les actions au Venezuela présentent un abus clair du droit du recours à la force. Il souligne que les efforts continuent d'être déployés afin d'arriver à une réponse coordonnée au niveau de l'UE. Il fait part de ses doutes qu'une action isolée du ministère des Affaires étrangères du Luxembourg aura un impact notable sur la situation. Il fait part de ses doutes qu'une prise de position à 27 états membres puisse également avoir un impact sur la situation.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) s'interroge sur la position du Luxembourg si l'Assemblée générale des Nations unies votait pour en faveur d'une résolution condamnant le recours à la force américaine au Venezuela. Monsieur Clement précise que le Luxembourg est un défenseur de l'État de droit et des institutions multilatérales et souhaite connaître les éventuelles lignes rouges sur base desquels le Luxembourg votera pour, contre ou s'abstiendra lors d'un tel vote.

Monsieur le Vice-Premier ministre, Xavier Bettel, indique qu'il ne peut pas prendre position sur base d'un texte hypothétique. La position du Luxembourg sera déterminée lorsque le texte à voter sera connu. Le Ministre déclare vouloir apparaître à nouveau devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés une fois qu'un tel texte a été présenté et d'expliquer les raisons du vote exprimé par le Luxembourg. Il répète son analyse initiale que les événements en question ne sont pas conformes au droit international et au droit du recours à la force.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) note que l'opposition a plus grande latitude que le gouvernement à condamner les actions au Venezuela. Il rappelle néanmoins que l'opposition aux États-Unis a clairement condamné ces actions et il estime que cette condamnation doit également être soutenue par le Luxembourg.

Monsieur Cruchten se montre encouragé par le fait que le Ministre a clairement indiqué dans son analyse que le droit international n'a pas été respecté, un positionnement qu'il note fait défaut dans le communiqué du

gouvernement. Il estime que le ton, les références et les affirmations du droit international restent trop généraux et qu'il aurait été mieux d'adopter une position plus ferme à ce sujet.

Monsieur le député Laurent Zeimet (CSV) s'interroge quant à lui sur les discussions menées au niveau national ou européen par rapport à la situation en Iran. Notamment, dans l'éventualité où le régime au pouvoir serait renversé, quels sont les acteurs avec lesquels une coopération serait envisageable pour reconstruire le pays.

Monsieur le Vice-Premier ministre, Xavier Bettel, indique que cela n'a pas été thématiqué lors du dernier CAE.

Monsieur le député Laurent Zeimet (CSV) revient sur la situation en Iran et note que les manifestations continuent et semblent bénéficier de soutien externe. Il évoque des tendances similaires que dans d'autres régimes, notamment en Amérique latine, et s'interroge si le régime iranien touche à sa fin. Si celle-ci se concrétise, et afin de ne pas être dépassé par les événements, est-ce que de tels scénarios sont discutés.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères note qu'un porte-parole de Madame Kaja Kallas a fait part de la préoccupation par rapport à ces manifestations et a appelé à ce que les manifestants arrêtés soient remis en liberté.

Elle précise que le rôle moteur concernant le dossier iranien revient encore aux pays ayant négocié l'accord nucléaire avec l'Iran. Il s'agit ici du groupement E3+UE, donc l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni et l'UE. Ces pays disposent vraisemblablement d'une meilleure connaissance de la situation. Par ailleurs, il est estimé que le président Trump a encouragé le Premier ministre israélien à s'engager davantage dans cette situation.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) précise que le dossier iranien est suivi de près par des acteurs au Luxembourg et à Bruxelles et que les députés reçoivent par ces voies un volume important d'informations relatives à son évolution. Nonobstant la fiabilité de ces informations, elles permettent aux députés d'avoir un aperçu plus complet de la situation sur le terrain.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) souhaite avoir des clarifications par rapport à un positionnement plus clair du gouvernement luxembourgeois au sujet du Venezuela. Elle suggère que ce positionnement soit aligné notamment sur la position de l'Espagne et du ministère des Affaires étrangères de la France.

Elle souligne l'importance d'un positionnement clair du gouvernement, rendu d'autant plus nécessaire dans un contexte où le président Trump évoque également d'autres cibles potentielles pour de telles actions. Madame Metz évoque dans ce contexte les propos faits envers le Groenland, la Colombie et le Cuba.

Monsieur le Vice-Premier ministre Xavier Bettel répond qu'un communiqué a été publié au nom du gouvernement luxembourgeois et qui comporte déjà une référence claire au droit international. Le Ministre cite le texte concerné :

« Le droit international, dont le principe du non-recours à la force, et la Charte des Nations Unies doivent rester la règle. »

Monsieur le député David Wagner (déli Lénk) s'exprime aussi en faveur d'une condamnation plus explicite des actions des États-Unis. Il estime que le texte comme il a été publié a cherché à gérer les différentes sensibilités aux États-Unis sans s'y opposer frontalement. Monsieur Wagner note qu'il aurait souhaité que la réaction aux actions au Vénézuéla aurait été une condamnation claire des faits.

Vu la nature du communiqué, il s'interroge si le gouvernement a été sujet de pressions politiques de la part de Washington.

Monsieur le député Fred Keup (ADR) partage sa compréhension quant au positionnement prudent du gouvernement, rappelant que les États-Unis demeurent un allié essentiel. Monsieur Keup estime que l'esprit des actions prises au Venezuela était similaire à celui de la Russie en 2022. Leur intervention ayant échoué et résulté dans le conflit actuel. Il souligne que Nicolás Maduro n'a pas été reconnu comme président légitime du Venezuela ni par l'UE ni par le gouvernement du Luxembourg ni par la Chambre des Députés du Luxembourg. Il rappelle que celle-ci a voté une résolution (résolution 4371) à ce sujet en 2024.

Madame la députée européenne Isabel Wiseler-Lima (CSV) revient sur la thématique des attaques hybrides évoquées par le ministre des Affaires étrangères. Elle s'interroge sur les mesures mises en œuvre par l'UE pour contrer les incursions territoriales soit de drones soit d'avions d'acteurs tiers sur son territoire. Elle note que l'UE est constamment cible de telles incursions et estime que cette dimension n'est pas suffisamment prise en compte.

Monsieur le Vice-Premier ministre, Xavier Bettel répond que la nature de ces attaques hybrides est très diversifiée. Elles incluent l'usage de drones, de cyberattaques ainsi que des actes de sabotage sur des infrastructures critiques. Il inclut dans cette liste le rôle des réseaux sociaux dans la diffusion de désinformation dont l'effet est similaire aux autres types d'attaques mentionnées précédemment. Il observe qu'au niveau de l'UE, la tendance demeure largement réactive plutôt qu'anticipative.

Monsieur Bettel note que les approches en matière de défense restent axées en premier lieu sur les marchés nationaux respectifs, et sont motivées davantage par des considérations économiques que stratégiques, au détriment d'une coopération stratégique européenne. Il note que ceci a été apparent lors des discussions sur le récent projet de soutien pour l'Ukraine qui ont généré des discussions quant à la provenance des matériaux à acheter.

Le Ministre constate qu'une image globale et commune de la défense européenne est actuellement encore très limitée. Dans ce contexte il fait référence aux initiatives lancées par le président français Emmanuel Macron et qui n'ont jusqu'à présent connu qu'un succès limité. Il donne l'exemple des missions civiles qui viennent d'être réalisées. Les autres initiatives, dont celle d'une armée européenne et d'une stratégie de défense commune et d'un approvisionnement commun en matière de défense, n'ont pas encore avancé.

Monsieur Bettel explique que, lors de la dernière réunion du CAE il a cité AIRBUS comme exemple de coopération européenne réussi et capable de rivaliser avec d'autres fabricants sur la scène mondiale. Il note que la Commission européenne a reçu le mandat pour recenser des avenues de coopération au niveau européen. Un dossier qui est traité par le Commissaire européen Andrius Kubilius.

Le Ministre poursuit que, sur la scène internationale, les compétences des États membres et des membres de la Commission ne sont pas claires. Il note par ailleurs que la Commission européenne a tendance à reprendre certaines compétences nationales. Sur ce point, le Ministre note qu'à titre personnel, il estime que le fonctionnement de l'UE nécessite de profondes réformes institutionnelles, notamment en ce qui concerne la représentation de l'UE vers l'extérieur ainsi que les modalités d'élection du président du Conseil européen et de la Commission européenne. Il conclut qu'actuellement le président américain estime ne pas disposer d'un homologue habilité à parler au nom de l'UE. Le président Trump a démontré à l'UE que son poids économique au niveau international pèse moins qu'il ne le faisait dans le passé.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) s'interroge sur la réaction des pays nordiques, notamment du conseil nordique qui ont condamné les revendications du président Trump concernant le Groenland. Il s'interroge si cette condamnation résulte du fait qu'au niveau européen il y a également désaccord par rapport à ces revendications.

Monsieur le Vice-Premier ministre Xavier Bettel répond que le gouvernement danois n'a pas formulé de demande aux autres membres de l'UE concernant un texte soutenant l'intégrité territoriale du Danemark. Il note que, lors du dernier CAE il y avait un accord unanime des autres États membres avec les remarques danoises quant au Groenland.

Monsieur le député Emile Eicher (CSV) s'interroge par rapport à l'étendue de la sphère d'influence proclamée par les États-Unis. Il note que, si cette logique impérialiste est appliquée aux aspirations territoriales de la Chine et de la Russie, leurs revendications incluent le Taïwan et l'Ukraine respectivement. Monsieur Eicher s'interroge à partir de quel moment l'UE décidera de mettre un terme à ce processus de partition territoriale, notamment face à la situation concernant le Groenland.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) note que la présente discussion est la preuve des conséquences désastreuses auxquelles peuvent conduire des institutions dysfonctionnelles. Il estime que, même en cas de position européenne unifiée, l'impact aurait toutefois été limité.

Il conclut que la leçon à tirer est qu'il est nécessaire pour le Luxembourg et d'autres pays partageant les mêmes idées d'avoir une lecture claire de la situation et de décider s'il est souhaitable de rester un observateur passif ou si le temps est venu de se doter des mécanismes permettant d'exercer une influence réelle dans le monde. Il poursuit que, dans la situation actuelle, le principe de l'unanimité ne fonctionne pas. Il finit en notant que, pour le

Luxembourg, il est essentiel de pouvoir résoudre ce dysfonctionnement et qu'il devra rechercher des alliés dans cette quête de le résoudre.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) s'interroge par rapport à la déclaration du président Trump selon laquelle les États-Unis prendront en charge la gouvernance du Venezuela et si les discussions au niveau européen ont également inclus cette déclaration ou s'ils se sont limités à trouver une position commune par rapport à l'attaque sur le Venezuela.

Monsieur le Vice-Premier ministre Xavier Bettel note qu'à ce stade, il n'a pas reçu de demande de la part du Danemark concernant le Groenland. Le Ministre précise qu'une telle demande devrait venir du Danemark et non pas d'un autre pays. Concernant la position européenne par rapport au Venezuela et à la déclaration du président américain ce concernant, Monsieur Bettel note qu'une telle position n'a pas encore été arrêtée. Il souligne toutefois que la gouvernance du Venezuela relève exclusivement du peuple vénézuélien et non pas d'une administration américaine. Le Ministre indique que la décision unilatérale de mettre un pays « sous tutelle » n'est pas non plus conforme au droit international.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

3. Approbation projet(s) de PV

Les projets de procès-verbal des réunions du 19 mai 2025 et du 27 octobre 2025 sont approuvés.

4. 8612 Projet de loi portant approbation de l'Accord de siège entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Cour de Justice Benelux, fait à Luxembourg, le 2 juillet 2025

Une représentante du ministère des Affaires étrangères présente le projet de loi. Elle note que la Cour de Justice Benelux est une cour de justice internationale qui a pour mandat d'assurer l'application uniforme des règles juridiques dans l'espace Benelux.

Le siège officiel de la Cour de Justice Benelux a été transféré le 1^{er} décembre 2016 au Luxembourg. Pour des raisons pratiques, le transfert effectif du siège ne s'est effectué que le 1^{er} mars 2023. Avec l'élargissement des compétences de la Cour de justice Benelux et la volonté de renforcer sa stabilité juridique et fonctionnelle, la nécessité de créer un statut juridique clair est devenue plus évidente. À cette fin, ces éléments ont été formalisés dans un accord de siège, signé le 2 juillet 2025 par le ministre des Affaires étrangères Xavier Bettel et le président de la Cour de justice Benelux, Francis Delaporte.

La ratification de cet accord garantit une plus grande transparence de l'action gouvernementale et permet une meilleure séparation entre le Secrétariat général du Benelux siégeant à Bruxelles et la Cour de Justice du Benelux siégeant à Luxembourg, tout en renforçant la visibilité institutionnelle de cette dernière. Cet accord formalise la Ville de Luxembourg en tant que siège

permanent de la Cour, ainsi que le statut juridique de la Cour et de son personnel.

L'accord a été négocié avec les ministères des Affaires étrangères, des Finances, du Travail, de la Santé et de la Sécurité sociale et ne nécessite aucune modification supplémentaire de la législation en vigueur.

Les avis du Conseil d'État et de la Chambre de Commerce n'ont soulevé aucune objection.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) est nommé comme rapporteur.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) s'interroge sur les exemptions en matière fiscale et douanière, ainsi que sur une estimation du manque à gagner qui en découlerait. Il soulève également la question des bâtiments mis à disposition, demandant s'ils ont été mis à disposition gratuitement ou s'ils font l'objet d'un bail. Enfin, il s'intéresse au statut des employés concernés et sur l'existence éventuelle d'un statut spécifique au Benelux.

La représentante du ministère des Affaires étrangères précise que, les locaux de la Cour de Justice incluent sept bureaux situés dans le nouvel hémicycle au Kirchberg. Ces bureaux sont mis à disposition par le gouvernement du Luxembourg pour une période initiale de neuf ans, allant de 2023 à 2031.

Le personnel de la Cour de Justice comprend quatre personnes qui disposent d'un statut propre, comparable à celui des agents travaillant au sein de l'Agence de soutien et d'acquisition de l'OTAN (« NSPA »).

Monsieur le député Gusty Graas (DP) s'interroge sur le fonctionnement de la rotation de la présidence de la Cour de justice.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères indique que la présidence est assurée par rotation tous les trois ans.

5. 8552 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part, fait à Samoa, le 15 novembre 2023

Une représentante du ministère des Affaires étrangères présente le projet de loi. L'accord de partenariat entre l'UE et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ci-après « OEACP »), d'autre part, dit « Accord de Samoa », est basé sur les acquis des deux accords précédents, notamment l'accord de Lomé et l'accord de Cotonou et constitue un cadre modernisé avec une durée initiale de 20 ans.

L'accord est entré en vigueur de manière provisoire le 1^{er} janvier 2024 et entra définitivement en vigueur à la suite de la ratification de l'UE et de ses états membres ainsi que d'au moins deux tiers des états membres de l'OEACP.

Il s'agit d'un accord juridiquement contraignant entre 105 nations qui renvoie au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à la démocratie et à l'État de droit.

L'accord de Samoa introduit un mécanisme de règlement des différends et vise à créer un partenariat politique ambitieux, allant au-delà de la coopération traditionnelle pour le développement, avec un accent sur le développement régional. Les six principes de l'accord sont :

1. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance ;
2. Paix et sécurité ;
3. Développement humain et social ;
4. Croissance et développement économique durable et inclusif ;
5. Environnement, durabilité et changement climatique ;
6. Migration et mobilité.

Ces six priorités stratégiques constituent des domaines clés de l'engagement international de l'UE et sont conformes aux engagements bilatéraux du Luxembourg vis-à-vis des pays de l'ACP. L'accord qui est de nature mixte car il comprend également des dispositions qui sont en dehors des compétences de l'UE. De plus le Conseil des ministres de l'UE est habilité à modifier les annexes de cet accord sans aval parlementaire. S'agissant d'une dévolution de pouvoir, l'approbation parlementaire nécessite une majorité de deux tiers du vote au sein de la Chambre des Députés. L'accord n'entraîne aucune modification de la législation nationale et n'a pas d'impact budgétaire.

L'accord de Samoa crée une nouvelle dynamique dans un contexte géopolitique volatile et positionne l'UE et ses membres en tant que partenaire privilégié des 48 pays de l'ACP. L'accord représente également un levier diplomatique pour le Luxembourg, renforçant son rôle au sein d'un cadre multilatéral et assurant la continuité de la collaboration avec les pays de l'ACP.

Les avis du Conseil d'État et de la Chambre de Commerce n'ont soulevé aucune objection.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) est nommé comme rapporteur.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) note l'importance de cet accord. Il rappelle que la Chambre des Députés a déjà discuté d'autres accords similaires.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) indique que la Hongrie a longtemps bloqué cet accord, ce qui a eu pour conséquence négative que la BEI n'était pas en mesure d'accorder des crédits. Il demande si cette incapacité est levée dans le cadre de l'entrée en vigueur provisoire de l'accord.

La représentante du ministère des Affaires étrangères confirme que depuis l'entrée en vigueur provisoire de cet accord en 2024, la BEI est à nouveau libre d'accorder des crédits.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) s'interroge sur les raisons pour lesquelles le Cuba et la Guinée-Equatoriale n'ont pas signé l'accord.

La représentante du ministère des Affaires étrangères précise que le Cuba n'était pas signataire des deux accords précédents et a choisi de se désister de cet accord également. Les autorités cubaines indiquent que les dispositions de cet accord font partie des relations directes qu'elles ont avec l'UE. Les accords de Lomé, de Cotonou et de Samoa ont tous prévu une telle ligne pour Cuba afin de garder la porte ouverte pour une éventuelle signature. Concernant la Guinée-Equatoriale les raisons exactes de son désistement doivent encore être vérifiées.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) s'interroge également sur le retour des personnes en situation irrégulière. Il relève que le Conseil des ministres peut modifier les annexes de l'accord de Samoa sans implication du Parlement. Il s'interroge sur les modifications réellement envisageables ainsi que sur un engagement du ministère des Affaires étrangères d'informer la Chambre des députés en cas de modification des annexes. En outre, il s'interroge sur les articles réglant les retours ainsi que du rôle de la société civile dans le cadre de l'accord.

La représentante du ministère des Affaires étrangères indique que le ministère peut informer la Chambre des Députés d'éventuelles modifications des annexes décidées par le Conseil des ministres. Il est toutefois souligné qu'au regard de la difficulté à parvenir à un accord, y compris au niveau européen, un tel processus de modification serait long, et que les décisions ne dépasseraient vraisemblablement pas la position actuelle du gouvernement.

S'agissant des retours de la société civile, cette question fera l'objet de vérifications complémentaires.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) rappelle qu'il existe une tradition selon laquelle la signature d'accords de libéralisation des visas est conditionnée au retour des personnes en situation irrégulière. Il s'interroge si cet accord aurait un impact sur les procédures de libéralisations de visas du Luxembourg ou au niveau de l'UE.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères note qu'à ce stade, il n'y a pas d'indications que cet accord aura un impact direct sur les procédures de libéralisation des visas.

6.

Divers

Ce point reste sans objet.

Procès-verbal approuvé et certifié exact